Séance du lundi 2 février 2015

Convocation du Conseil Municipal le 26 janvier 2015 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Travaux de voirie divers
- Compétence GEMAPI
- Décision modificative : virement de crédit
- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Régime indemnitaire
- Convention de mise à disposition d'un local à un cabinet d'ostéopathes
- Demandes de subvention
- Affaires et questions diverses.

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

<u>Présents</u>: Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Patrick EDOUARD, Thierry PERRIGNON, Chantal FAUVIOT, Philippe BERTIN, François BOURGUIGNON, Joël MACHAVOINE, Franck GONTHIER, Nicole HERVIER, Annabelle ALVES DOS SANTOS.

Absents: Néant

François BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance.

Emilie LAFORGE et Marie-Agnès PETIT, secrétaires, assistent également à la réunion.

TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS

Pour répondre à des demandes de riverains de la Rue des Bordes en matière de sécurité routière, le Maire a sollicité des devis pour la création de ralentisseurs. Le coût d'un ralentisseur est de 1970.01 € HT (devis JLB TP) + 1 003.41 € HT (Signalisation).

Il a également interrogé le service sécurité du Conseil Général afin qu'il émette un avis concernant ce projet.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote : 12 POUR et 2 ABSTENTIONS

Quelques travaux d'urgence ont été réalisés :

Rue du Square : 6 345.60 € TTC

Reprises d'accotements en calcaire Route de Paris et Route de Champvallon.

COMPETENCE GEMAPI

Le conseil communautaire du 21 octobre 2014 a accepté la modification statutaire portant sur la prise de compétence anticipée relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GEMAPI (Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014)

Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur ce transfert de compétence à la Communauté de Communes de l'Aillantais.

La compétence regroupe les missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique ;
- l'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et les zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Cette compétence impliquera l'adhésion de la communauté de communes de l'Aillantais au syndicat mixte de bassin versant de l'Auxerrois compétent en la matière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce transfert par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (explication de vote CONTRE : il appartient aux propriétaires d'entretenir les berges)

DECISION MODIFICATIVE: VIREMENT DE CREDIT

CHAPITRE 014 : + 3 000 € (Pour mémoire 90 000 € voté au BP) Chapitre de reversement FNGIR Fonds de Garantie, nous encaissons la recette

CHAPITRE 011 : - 3 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion de l'Yonne organise cette année une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous forme d'un marché à procédure négociée.

Cette initiative a pour but d'obtenir pour les collectivités un taux et des prestations avantageuses grâce à une demande mutualisée.

Cette consultation demeure libre et sans engagement. Chaque collectivité inscrite dans la démarche décidera au vu du résultat de la consultation, de souscrire ou non le contrat.

Il est donc proposé au conseil municipal de charger le maire d'autoriser le centre de gestion à négocier le marché d'assurance statutaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE

Les agents communaux bénéficient d'indemnités depuis de nombreuses années. La trésorerie demande à mettre à jour la délibération et notamment les critères d'attribution.

Les filières administrative, technique et d'animation sont concernées.

Les agents de catégories C de la fonction publique territoriale, stagiaires, titulaires et contractuels peuvent prétendre à certaines des indemnités suivantes :

Les indemnités sont :

- Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT)
- Indemnités d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)
- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- Indemnités Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
- Prime de Service et de Rendement
- Indemnité Spécifique de Service

Il convient de préciser deux points :

- Revalorisation automatique selon les taux en vigueur et la valorisation de l'effectif,
- Maintien ou non en cas d'éloignement temporaire du service (congés maladie, accident, congés annuels, maternité...)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A UN CABINET D'OSTEOPATHES

Une demande de mise à disposition d'un local pour la tenue d'une permanence hebdomadaire du cabinet d'ostéopathes de Fleury la Vallée (Yonne) a été reçue en mairie.

Les conseillers municipaux décident que :

- le local loué sera le bâtiment modulaire Rue du Vannage,
- la permanence aura lieu le mardi de 9 heures à 13 heures,
- l'indemnité demandée au cabinet est fixée à 50 € (cinquante euro) par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE la convention de mise à disposition qui prévoit ces éléments.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 10 voix POUR et 4 voix CONTRE une subvention de 100 € (cent euro) au club de Basket d'Aillant sur Tholon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 95 € (quatre-vingt-quinze euro) au CFA Bâtiment d'Auxerre (Yonne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 80 € (quatre-vingt euro) à l'ADIL 89 pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 100 € (quatre-vingt euro) à la Maison Familiale et Rurale de Toucy pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette la demande de subvention du CFA La Noue pour l'année 2015, aucun jeune du village n'y étant scolarisé.

LOGEMENTS COMMUNAUX

- Les locataires du logement communal 2 rue des Ecoles ont fait la demande d'une ouverture par une porte-fenêtre pour avoir un accès entre le salon et la jardin.

Le maire a sollicité des devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'effectuer ces travaux et charge le maire de signer les devis avec les entreprises les mieux disantes.

- Logement communal : à la suite de travaux de restauration du logement communal situé au dessus de l'école – 23 route de Joigny. Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 450 € (quatre cent cinquante euro) mensuels.

Le logement sera loué à compter du 1^{er} mars 2015.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Négociation de contrat annuel de balayage des rues : 4 balayages par an à raison de 302 € par passage. Il est demandé au secrétariat de prévenir les administrés des dates de passage pour qu'ils ne stationnent pas afin de libérer les trottoirs.
- Madame Joëlle Voisin annonce la reprise des entretiens culturels de Senan. Prochain rendez-vous : le 21 février 2015. Présentation par Monsieur Jean-Pierre SOISSON de son dernier libre « Hors des sentiers battus Chronique d'une vie politique ».
- Monsieur le Maire évoque divers travaux :

Route de Champchardons : nécessité d'un accord avec la commune de Volgré

Travaux de la mairie : divers devis ont été demandés Toiture de l'école maternelle : en attente de la subvention du Conseil Général au titre de l'Opération Villages de l'Yonne.

- Monsieur David Ansel évoque les élections départementales des 22 et 29 mars prochains et propose des permanences de tenue de bureau de vote à 3 personnes et non 4. Monsieur le Maire répond qu'il est possible de l'envisager. Après discussion, il est convenu d'essayer pour ces élections de

moduler le nombre de scrutateurs selon les heures de la journée en maintenant 4 personnes pour les temps forts.

Il annonce une réunion à Senan, dans la perspective des élections départementales, de Monsieur William Lemaire, Conseiller Général du canton d'Aillant sur Tholon.

- La commission des finances se réunira le 9 mars 2015 et le budget sera examiné lors du conseil municipal du 30 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 14	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle ALVES DOS SANTOS	Franck GONTHIER	